



FÉDÉRATION RECONNUE
D'UTILITÉ PUBLIQUE
J.O DU 25 JUIN 1983

DÉLÉGATION DU
MINISTÈRE DES SPORTS



REUNION MI-SAISON NATIONALE 3

LUNDI 12 JANVIER 2026

Horaires prévus : 19 h 30 – 21 h

COMPTE-RENDU

1. Dérogations : aspects sportifs, financiers, administratifs et réglementaires

- Présentation des **dispositions financières applicables en 2025**
- Présentation de la **proposition tarifaire revue à la baisse** par la commission afin de limiter l'impact financier pour les clubs
- **Modalités de dérogation dans la conception du calendrier sportif :**
 - Chaque club pourra signaler **une indisponibilité à domicile**, prise en compte dans l'élaboration des calendriers sportifs **2026-2027**
 - Toute autre demande devra obligatoirement faire l'objet d'une **dérogation via le FBI**
- **Dispositions administratives liées aux dérogations :**
 - Tarification des dérogations payantes
- **Article 38 – Dérogations (projet de réécriture) :**
 - Procédure FBI
 - Délais de réponse
 - Interdiction des rencontres hors cycles aller / retour
 - Sanctions financières automatiques

2. Présentation et utilisation du budget annuel de la commission basket fauteuil

- Présentation globale du budget
- Principes d'utilisation et priorités de financement

Point souvent demandé et reproché. Présentation rapide. Et envoyé ultérieurement.

3. Points d'échange avec les clubs

Nous serons également à votre écoute concernant :

- Les difficultés rencontrées dans l'utilisation du **FBI** et des procédures administratives
- Mutations exceptionnelles
- Le passage à **17 points**
- Vos retours sur l'arbitrage
- Dérogations sportives (N2 / N3) : constats, dérives observées et décisions hors règlement
- Tout autre sujet que vous souhaiteriez aborder

4. Échange avec le classificateur

- Temps d'échange avec **Dinh Tan Trien**, classificateur –
 - Questions / réponses avec les clubs
-

5. Création d'une sous-commission sportive

- Présentation du projet de création d'une sous-commission sportive, composée de **deux représentants par division**
 - Rôle de la sous-commission :
 - Être force de proposition auprès de la **CFBF** concernant les évolutions et modifications réglementaires
 - Participer aux prises de décision relatives aux litiges rencontrés dans les différents championnats
 - Mise en place prévue pour la **saison 2026-2027**
 - Transmission, au cours de la saison, d'un **dossier de candidature** et d'une **fiche de poste** à destination des clubs
-

6. Modifications réglementaires prévues pour la saison 2026-2027

6.1 Statuts et règles générales

- Plaquette « GD » obligatoire
- Suppression du statut **FIDET**
- Règle d'âge minimum (**12 ans**) et décharge du responsable légal
- Ajout d'une règle valorisant les clubs ayant des licenciés **U23** (en réflexion pour les saisons 2028-2030)

6.2 Obligations des clubs organisateurs

- Ajout d'obligations : Licence FFH pour les OTM. – Vos retours, difficultés, besoins de formations.
-

7. Communication

- Échanges avec **Mykyta** (responsable communication réseaux)
- Échanges avec **Dominique Blot** (responsable site internet – application de comptage des points)

Membres de la Commission Fédérale Basket-Fauteuil présents :

- *Maxime JULVE, responsable développement,*
- *Nelly BLOT, responsable sous-commission Administrative/juridique,*
- *Jérôme HECQUET, Trésorier,*
- *Philippe MORIN, responsable sous-commission arbitrage,*
- *Fabrice MARIE, représentant la sous-commission classification.*

*La réunion a abordé plusieurs points cruciaux concernant la gestion de la Nationale 3 de basket, en mettant l'accent sur les dérogations, le budget et les mutations des joueurs. **Maxime JULVE** a ouvert la séance en s'assurant que tous les participants étaient en mesure de suivre la présentation. La présence de 28 participants, représentant divers clubs, a été notée comme un point positif.*

1. Dérogations : aspects sportifs, financiers, administratifs et réglementaires

(voir PJ Dérogations – propositions)

- Présentation des **dispositions financières applicables en 2025**
- Présentation de la **proposition tarifaire revue à la baisse** par la commission afin de limiter l'impact financier pour les clubs
- **Modalités de dérogation dans la conception du calendrier sportif :**
 - Chaque club pourra signaler **une indisponibilité à domicile**, prise en compte dans l'élaboration des calendriers sportifs **2026-2027**
 - Toute autre demande devra obligatoirement faire l'objet d'une **dérogation via le FBI**
- **Dispositions administratives liées aux dérogations :**
 - Tarification des dérogations payantes
- **Article 38 – Dérogations (projet de réécriture) :**
 - Procédure FBI
 - Délais de réponse
 - Interdiction des rencontres hors cycles aller / retour
 - Sanctions financières automatiques

*Concernant les dérogations, **Jérôme HECQUET** a rapporté qu'il y avait eu 250 demandes, en soulignant les problèmes liés aux demandes de dernière minute, ce qui complique l'organisation (des dérogations ont été gérées entre clubs le jour même de la rencontre sans prévenir la commission, les officiels...)*

*Il a souligné les difficultés rencontrées par les bénévoles dans la gestion de ces demandes, tandis que **Thierry CERIVAL** a rappelé que tous les participants sont également des bénévoles. Des imprévus peuvent survenir concernant l'accès aux gymnases, ce qui peut entraîner des imprévus dans le délai de traitement de ces dérogations.*

Jérôme a proposé de réduire les frais de dérogation pour encourager une gestion plus responsable de la part des clubs, et Maxime a suggéré que les clubs se contactent avant de soumettre des demandes.

Jérôme a expliqué que les demandes de dérogation doivent être traitées avec diligence, même en période de vacances, et a proposé une réduction des frais de dérogation pour encourager la coopération entre clubs. Il a mentionné que des changements de dernière minute peuvent entraîner des coûts supplémentaires pour les arbitres (nuit d'hôtel...). Maxime a insisté sur la nécessité de communiquer avant de soumettre une dérogation pour éviter des complications.

*Il a expliqué que pour apporter de la souplesse au club dans la gestion de leur calendrier, les clubs pourront ajuster sans procédure de dérogation (en respectant strictement le règlement) les horaires des rencontres à domicile jusqu'à 45 jours avant le début du championnat. Il a également précisé que passé cette période, les dérogations n'ont traité par le club adverse dans les 8 jours sera automatiquement refusée par la commission et soumise au règlement de 10€ pour le club n'ayant pas répondu (afin de fluidifier les demandes et responsabiliser les clubs). **Il a également souligné l'importance d'interdire les matchs allés pendant la phase retour pour le bon déroulement du championnat.** Dominique NADALIE a ajouté que pour des cas particuliers, il suffit de contacter la commission.*

En conclusion, le bilan au 8 janvier 2026 fait apparaître :

- *Si nous appliquons les tarifs mentionnés lors de la RAC 2025, la somme de 12.500 €,*
- *Si nous appliquons les nouveaux tarifs proposés, la somme de 2.430 €.*

2. Présentation et utilisation du budget annuel de la commission basket fauteuil

(voir PJ Budget de la commission)

- *Présentation globale du budget*
- *Principes d'utilisation et priorités de financement*

Point souvent demandé et reproché. Présentation rapide. Et envoyé ultérieurement.

Sur le plan financier, Maxime a présenté le budget de la commission, précisant que les revenus proviennent principalement des frais d'engagement des clubs et d'une subvention de 11 000 euros de la fédération. Il a également mentionné que le budget de fonctionnement dépend des contributions des clubs, en l'absence de sponsors. Dominique a mis en lumière la disparité entre le budget développement et le budget performance, soulignant les défis pour fidéliser des partenaires et la nécessité d'explorer de nouvelles avenues de mécénat.

Maxime a détaillé les principales dépenses, notamment pour la Réunion Annuelle des Clubs, la Coupe de France, et les frais d'arbitrage, tout en précisant que la commission fonctionne avec des bénévoles, à l'exception de deux salariés.

Il a expliqué que le budget de la commission est alimenté par les frais d'engagement des clubs et une subvention de la fédération, totalisant 360 000 euros de l'ANS pour toutes les disciplines. Seuls 11.000 euros sont destinés au développement du Basket Fauteuil. Il a souligné que le budget de fonctionnement des championnats est financé par les clubs, car il n'y a plus de sponsors comme Bastide Médical. La recherche de nouveaux sponsors est un enjeu crucial pour la commission.

Il a précisé que le budget sert à couvrir les coûts de fonctionnement de la fédération. Dominique a évoqué la difficulté de maintenir des partenariats, notamment avec Bastide, et a noté que la Société Générale, un partenaire historique, a diminué son engagement. Il a également mentionné que le marketing au sein de la FFH est désormais limité à quatre personnes, qui cherchent activement de nouveaux sponsors.

Stratégies de financement et mécénat

Dominique et Thierry abordent la question des partenariats et du financement pour le Basket, notant que les ressources sont limitées par rapport aux années précédentes. Maxime précise que si des mécènes sont trouvés, une partie des fonds pourrait être redistribuée au Basket de fauteuil. Cependant, il met en garde contre les attentes, car rien n'est encore officiel.

Concernant ce versement hypothétique des fonds, compte tenu des informations annoncées par Maxime (exemple : sur un mécénat de 100.000 euros, il semblerait que seuls 20 % nous reviennent avec 5.000 euros minimum. Si cela est confirmé par la FFH, Dominique assure qu'il saura défendre la cause du basket fauteuil.

Maxime s'est renseigné afin de mettre la bonne information au compte rendu. : Pour tout mécénat inférieur à 5000€, 100% de la somme sera versée à la commission. Au-dessus de 5000€, une partie sera reversée à la commission (minimum 5000, et une partie ira abonder les caisses de la FFH pour les frais de fonctionnement)

3. Points d'échange avec les clubs

Nous serons également à votre écoute concernant :

- Les difficultés rencontrées dans l'utilisation du **FBI** et des procédures administratives
- Mutations exceptionnelles
- Le passage à **17 points**
- Vos retours sur l'arbitrage
- Dérogations sportives (N2 / N3) : constats, dérives observées et décisions hors règlement
- Tout autre sujet que vous souhaiteriez aborder

Enfin, la discussion sur le processus de mutation et de validation des licences a révélé des préoccupations concernant la communication des informations sur les nouveaux joueurs étrangers. Maxime a noté que le système actuel ne facilite pas le suivi de ces joueurs, ce qui complique le travail des clubs. Thierry a également souligné les différences dans les règles de mutation entre les équipes, ce qui peut créer des déséquilibres compétitifs. La réunion a mis en avant la nécessité d'améliorer la situation pour garantir une expérience de jeu équitable et enrichissante pour tous les participants.

Problématiques liées aux mutations et aux licences

Nelly confirme que les formalités entre les clubs fonctionnent plutôt bien. Par contre, elle exprime ses craintes concernant l'arrivée des joueurs étrangers car, hormis le fait d'entrer en possession d'une lettre de sortie délivrée par la fédération (ou le club) du pays quitté, depuis la création de l'application « licences » FFH, et du RGPD, nous ne sommes plus en mesure de garantir si la situation du joueur étranger est conforme à nos règlements.

Fabrice a exprimé des inquiétudes sur le manque d'informations concernant les nouveaux joueurs, en particulier les étrangers, ce qui complique leur identification.

Dominique souhaite que ces informations lui soient transmises afin qu'il les fasse remonter au service concerné, ce à quoi, Maxime indique en avoir déjà parlé mais qu'étant donné que cette difficulté n'est rencontrée que par notre discipline, la modification de ce logiciel couteraient trop cher pour le peu de personnes concernées.

Le passage à 17 points

*Dominique a rapporté des préoccupations de son coach sur des matchs déséquilibrés. **Aurelie DESHAYES** a également exprimé son accord sur la nécessité de revoir ces règles pour mieux inclure les joueurs en situation de handicap. Elle-même étant « petit point », se voit privée de jeu au bénéfice des « gros points ».*

***Jean-Pierre LOURADOUR** priviliege la confiance accordée à ses jeunes joueurs handicapés par rapport aux valides.*

***Dominique PITTAVINO**, possède 3 valides, et cela n'empêche en rien ses petits points de jouer, cela sans atteindre le maximum de points autorisés.*

Maxime précise que quoiqu'il en soit, on ne peut mettre que 2 valides sur le terrain. Fabrice Marie indique avoir envoyé un courriel aux membres du Bureau exécutif afin de les informer d'un match qu'il a arbitré ce 10 janvier afin de les sensibiliser sur ce sujet. Trop de 5 points et 4,5 points dans une équipe alors que les autres joueurs restent sur la touche.

Maxime indique également que dans ce genre de situation, certains seront satisfaits, d'autres non. Cette augmentation a été soumise aux clubs avant la RAC 2025, ces derniers ayant votés favorablement. Ce sujet

mérite que nous puissions en reparler. Il serait souhaitable de procéder à un nouveau sondage auprès des clubs en prévision de la saison prochaine :

- *Règle des 17 points et son impact sur les équipes*
- *Inclusion des joueurs en situation de handicap dans les compétitions*
- *Équilibre entre joueurs valides et joueurs à petits points*
- *Objectifs de la structuration des équipes et compétitions*

Retour sur l'arbitrage

Thierry Cérival évoque l'expérience et la qualité des arbitres en N3. Philippe MORIN précise que des observations sont mises en place et ont débuté ce week-end. Il demande aux responsables présents de faire du recrutement arbitres. Une affiche est à disposition et pourra être envoyés, de nouveau, aux groupements sportifs.

Nicolas BACHOFFER, pour information, souhaite que lors des matchs à enjeu (1^{er} Vs 2^{ème}, par exemple) les désignations des arbitres soient faites en conséquence, c'est-à-dire deux arbitres chevronnés et non débutants.

4. Échange avec le classificateur

- Temps d'échange avec le classificateur : Fabrice MARIE

Thierry demande des éclaircissements sur la formation de classificateur. Fabrice indique que le rôle de Trien est de centraliser les demandes de classification et d'envoyer le classificateur le plus proche du club si un déplacement est nécessaire.

Les clubs ne font donc pas directement les demandes aux classificateurs. Lorsqu'il est difficile de classifier un joueur sur place (par exemple s'il est seul), il est demandé d'envoyer un dossier complet accompagné de vidéos montrant des mouvements précis, conformément à la liste officielle disponible sur le site internet de la commission fédérale basket fauteuil

Il existe deux types de classificateurs : **médicaux et techniques**.

- Les classificateurs médicaux interviennent principalement pour vérifier l'**éligibilité du handicap**, c'est-à-dire si la pathologie du joueur correspond aux critères définis par l'IPC.
- Les deux types de classificateurs évaluent ensuite les **aptitudes fonctionnelles du joueur à pratiquer le basket**, et non son niveau technique ou son habileté sportive.

En cas de litige sur une classification, ces deux approches (médicale et technique) sont prises en compte.

La formation des classificateurs comprend une partie théorique (écrite) et une partie pratique sur le terrain. Après la réussite de l'examen, le stagiaire devient **classificateur français**.

La prochaine session de formation est prévue autour du week-end de la Pentecôte (fin mai), avec une demande d'inscription à effectuer en amont.

5. Crédit d'une sous-commission sportive

- Présentation du projet de création d'une sous-commission sportive, composée de **deux représentants par division**
- Rôle de la sous-commission :
 - Être force de proposition auprès de la **CFBF** concernant les évolutions et modifications réglementaires

- Participer aux prises de décision relatives aux litiges rencontrés dans les différents championnats
- Mise en place prévue pour la **saison 2026-2027**
- Transmission, au cours de la saison, d'un **dossier de candidature** et d'une **fiche de poste** à destination des clubs

Chaque club va recevoir un dossier de candidature accompagné d'une fiche de poste afin de constituer une sous-commission sportive, à l'image de celles déjà existantes (arbitrage, classification).

Cette sous-commission aura pour mission de traiter les questions de règlement, les litiges, et surtout d'apporter une aide à la réflexion sur l'évolution du basket (règlements, pratiques, création de nouveaux championnats, etc.).

Les personnes intéressées pourront candidater. L'objectif est d'avoir deux représentants par division, chargés également de recueillir l'avis général de leur division.

Concernant le fonctionnement, il est prévu de commencer avec une réunion par mois. La commission devra être constituée d'ici juin, avec éventuellement une première réunion avant la RAC 2026, puis un rythme mensuel à partir de septembre (septembre à décembre, ajustable selon les besoins).

6. Modifications réglementaires prévues pour la saison 2026-2027

6.1 Statuts et règles générales

- Plaquette « GD » obligatoire – Game Disqualification
 - Plaquette obligatoire.
 - À distinguer des autres sanctions techniques.
 - Visuel spécifique : fond rouge, écriture blanche.
- Suppression du statut **FIDET**
 - Statut surtout présent en N2, N1 et Élite.
 - Rappel : joueur évoluant en France depuis au moins 4 saisons (statut possible à partir de la 5^e), non considéré étranger mais assimilé français.
 - Suppression du statut quasi certaine, discussion en cours avec la DTN.
 - Réflexion soit sur un nouveau statut, soit sur une suppression totale.

Ouahid **BOUSTILA** évoque le cas particulier d'un jeune âgé de 14 ans de nationalité Sénégalaise qui évolue dans son club en Nationale 3, qui a demandé la naturalisation française, mais affirme vouloir jouer plus tard pour l'équipe nationale de son pays notamment pour la CAN). Il se demande si ce choix pourrait nuire à sa demande de naturalisation ou à l'obtention d'un éventuel abattement/aide accordé aux jeunes joueurs. La commission n'a pas encore tranché ces questions, mais une réflexion est en cours, notamment sur la possibilité d'accorder les mêmes aides à tous les jeunes de moins de 19 ou 23 ans, quelle que soit leur nationalité. Aucune décision n'est prise pour l'instant, mais le sujet est jugé urgent.

Maxime se rapprochera du Juriste de la FFH afin d'évoquer le sujet de double nationalité.

- Règle d'âge minimum (**12 ans**) et décharge du responsable légal
 - Actuellement aucune règle d'âge minimum dans le règlement.
 - Proposition : âge minimum fixé à 12 ans, comme pour le championnat de France Jeunes U23.
 - Motivation : sécurité, car des enfants de moins de 12 ans peuvent jouer avec des adultes.
 - Objectif : intégration de la règle dès la saison prochaine.
- Ajout d'une règle valorisant les clubs ayant des licenciés **U23** (en réflexion pour les saisons 2028-2030)
 - Idée de récompenser les clubs ayant des **licenciés U23 ou féminines**.

- *Moyens envisagés :*
 - *points bonus,*
 - *avantage au classement en début de saison, etc.*
- *Mesure à long terme (horizon 2028–2030), nécessitant :*
 - *du temps pour la mise en place réglementaire,*
 - *une adaptation progressive des clubs (recrutement, organisation).*
- *Ces propositions seront étudiées dans le cadre d'une future commission sportive.*

6.2 Obligations des clubs organisateurs

Ajout d'obligations : Licence FFH pour les OTM. – Vos retours, difficultés, besoins de formations.

La Fédération a rendu obligatoire la licence FFH pour les Officiels de Table de Marque (OTM), ce qui pose des difficultés à plusieurs clubs. Beaucoup fonctionnaient jusque-là avec des OTM notamment issus de la FFBB, et doivent désormais faire face à de nouvelles contraintes administratives et financières.

Plusieurs problématiques sont soulevées :

- *La gestion des ATP (autorisation temporaire de participation) est lourde, surtout quand les OTM ne sont pas désignés de façon récurrente. Les clubs doivent faire des déclarations très fréquentes, avec un risque d'erreur sur les dates.*
- *Le coût supplémentaire des licences ou ATP est un frein.*
- *Certains OTM refusent de prendre une licence FFH, obligeant parfois les clubs à la payer eux-mêmes.*
- *À cela s'ajoute une nouvelle obligation de licencié FFH pour le calcul des points, ce qui renforce encore la contrainte.*
- *En cas de problème sur la feuille de marque avec une personne non licenciée, il n'y a aucun recours juridique possible.*

La commission rappelle que cette règle ne vient pas d'elle mais de la Fédération, pour des raisons notamment juridiques. Elle reconnaît cependant que les clubs se sont peut-être trop reposés par le passé sur des OTM externes, au détriment de la formation interne.

En réponse, la commission propose :

- *Des formations gratuites pour les clubs, organisées lors de rencontres, avec un lien assuré entre les arbitres et le formateur (Chamsyr Tahaibaly). Plusieurs formations sont déjà programmées ou réalisées, avec des retours positifs.*
- *Une réflexion est en cours avec la FFBB et la DTN (Ludovic Daboval) sur la possibilité d'une convention ou d'une licence adaptée pour les officiels, afin de faciliter la situation.*

Enfin, plusieurs clubs témoignent rencontrer les mêmes difficultés, notamment ceux qui jouent majoritairement à l'extérieur ou dans de petites salles, où le recours aux OTM non licenciés est très fréquent.

7. Communication

- *Échanges avec Mykyta (responsable communication réseaux)*
- *Échanges avec Dominique Blot (responsable site internet – application de comptage des points)*

La communication sur les réseaux sociaux est appréciée. Dominique NADALIE demande si sur la fiche d'engagement il ne serait pas possible d'indiquer pour chaque club le lien dont ils disposent pour communiquer. Mykyta rappelle qu'après la RAC 2025, ce renseignement a été demandé aux clubs par mail, ainsi que les contacts de leurs responsables communication et un logo de bonne qualité. Sur la totalité, seuls 5 ou 6 clubs ont répondu.

Basket-Ball

Concernant l'application de comptage des points, Nelly BLOT rappelle l'efficacité de ce système (vérification du nombre de points en jeu facilitée tant pour les OTM que pour les arbitres, temps gagné...) Thierry précise que cela semble fonctionner uniquement sous windows (ce qui est vrai) et indique qu'il serait intéressant de le développer pour les utilisateurs MAC.

Ajout non évoqué lors de cette discussion : renseignements pris auprès de la FFBB le 13/01 l'E-marque ne fonctionne que sous windows et non sous MAC.

L'ordre du jour étant épouse, la réunion est close à 21 h 30.

Rédactrice
Nelly Blot



Approbateur
Maxime Julve

